Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac S2TMD, veuillez visiter :
bacs2tmd.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac S2TMD

Histoire-géographie, cycle terminal

Session 2026 • Code sujet : **26-BTN-S2TM-EP1** • Durée : **2 h** • Coefficient : **6 au total**
en contrôle continu : 3 en première et 3 en terminale

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. La France dans la Seconde Guerre mondiale : l'appel du 18 juin 1940 (4 questions) Page 3

2. Des territoires inégalement urbanisés et intégrés (3 questions) Page 6

3. La laïcité dans un service public (3 questions) Page 8

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) Page 10

Sujet officiel (PDF) : https://bacs2tmd.fr/assets/annales/bac-s2tmd/Histoire-géographie/2026/Bac S2TMD - Histoire-géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. La France dans la Seconde Guerre mondiale : l'appel du 18 juin 1940

L'étude porte sur un extrait de l'appel radiodiffusé par le général de Gaulle depuis Londres le 18 juin 1940, dans le contexte de la défaite française et de la demande d'armistice. Les questions mobilisent les connaissances historiques, l'analyse critique de la source et une chronologie à compléter sur le document réponse DR 1.

Contextualiser

Question 1.1. Situez l'appel dans son contexte en précisant la situation militaire et politique de la France en juin 1940. Identifiez le régime qui dirige alors la France et la décision qu'il vient de prendre concernant les combats.

En juin 1940, après l'offensive allemande du 10 mai, les armées françaises sont en déroute et Paris est occupée le 14 juin. Le gouvernement, replié à Bordeaux, est encore celui de la Troisième République. Nommé chef du gouvernement le 16 juin, le maréchal Pétain annonce le 17 juin qu'il demande l'armistice et appelle à cesser les combats. L'armistice franco-allemand n'est signé que le 22 juin. Le régime de Vichy ne sera instauré qu'en juillet 1940.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La Troisième République dirige encore la France. Pétain demande l'armistice le 17 juin 1940, avant sa signature le 22 juin.

Présenter la source

Question 1.2. Présentez l'auteur, la date, le moyen de diffusion et le destinataire principal du document. Expliquez l'objectif poursuivi par le général de Gaulle.

Le document est un appel politique de Charles de Gaulle, général et ancien membre du gouvernement Reynaud, prononcé depuis Londres le 18 juin 1940 et diffusé à la radio sur les ondes de la BBC. Il s'adresse principalement aux officiers et soldats français présents au Royaume-Uni ou susceptibles de s'y rendre, afin qu'ils le rejoignent. En rappelant que la guerre est mondiale et que la bataille de France ne l'a pas achevée, de Gaulle veut empêcher l'arrêt de la lutte, rallier des combattants et poursuivre la guerre aux côtés du Royaume-Uni.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> De Gaulle appelle depuis Londres, sur la BBC, les militaires français à le rejoindre pour poursuivre la guerre.

Chronologie et portée de l'appel

Question 1.3. Complétez le document réponse DR 1 en indiquant les dates des événements proposés. À partir de cette chronologie, montrez en quoi l'appel du 18 juin constitue un jalon de la France libre sans être, à lui seul, la fin de la guerre.

Événement	Date
Appel du général de Gaulle depuis Londres	18 juin 1940
Signature de l'armistice franco-allemand	22 juin 1940
Libération de Paris	25 août 1944
Capitulation allemande et fin de la guerre en Europe	8 mai 1945

L'appel est un jalon fondateur de la France libre : il appelle au ralliement et à la poursuite du combat. Il ne met pas fin à la guerre, qui continue jusqu'à la capitulation allemande en 1945.

Chronologie complétée

Repères chronologiques de la Seconde Guerre mondiale

Événement	Date
Appel du général de Gaulle depuis Londres	18 juin 1940
Signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne	22 juin 1940
Libération de Paris	25 août 1944
Capitulation allemande et fin de la guerre en Europe	8 mai 1945

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Appel : 18 juin 1940. Armistice : 22 juin 1940. Libération de Paris : 25 août 1944. Capitulation allemande : 8 mai 1945.

Analyser et critiquer la source

Question 1.4. En vous appuyant sur deux éléments précis du texte, analysez les arguments employés par de Gaulle pour appeler à poursuivre la lutte. Portez un regard critique sur la source en distinguant ce qu'elle permet d'établir et ce qu'elle ne permet pas, à elle seule, de connaître.

De Gaulle reconnaît la défaite militaire en affirmant que la France est « submergée » par la puissance ennemie, mais ses questions et son « Non ! » combattent le désespoir. Il soutient ensuite que la guerre est mondiale et que la bataille de France ne décide donc pas de son issue. Enfin, il propose aux militaires présents au Royaume-Uni de le rejoindre pour continuer le combat.

- La source établit le message politique de de Gaulle et son appel à la mobilisation.

- Comme texte engagé et extrait, elle ne suffit pas à mesurer l’audience de l’appel, l’adhésion des Français ou les forces réellement disponibles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L’appel mobilise par l’espoir et l’idée d’une guerre mondiale. Il renseigne sur l’objectif de de Gaulle, pas sur l’audience réelle ni les moyens disponibles.

2. Des territoires inégalement urbanisés et intégrés

Un tableau de la Banque mondiale présente la part de la population urbaine en 2023 en France, au Brésil, en Chine, au Nigeria et en Inde. Les questions portent sur la comparaison des données, le repérage des pays sur les continents et les limites du taux d'urbanisation pour mesurer l'intégration à la mondialisation.

Lire et calculer à partir des données

Question 2.1. Classez les cinq pays du plus urbanisé au moins urbanisé. Calculez l'écart, en points de pourcentage, entre les deux valeurs extrêmes et indiquez les pays concernés.

Les données classées de la plus forte à la plus faible part urbaine donnent : Brésil, 87 % ; France, 82 % ; Chine, 66 % ; Nigeria, 54 % ; Inde, 36 %. Les valeurs extrêmes sont celles du Brésil et de l'Inde. Leur différence est de 87 - 36 = 51 points de pourcentage. On parle de points, car on compare deux pourcentages, et non d'une hausse relative de 51 %.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Brésil (87 %) > France (82 %) > Chine (66 %) > Nigeria (54 %) > Inde (36 %). Écart : 51 points, entre le Brésil et l'Inde.

Repérage géographique

Question 2.2. Complétez le tableau de repérage du document réponse DR 1 en associant chaque pays à son continent. Puis relevez dans le document DT 2 un contraste entre deux pays situés sur des continents différents.

Pays	Continent
France	Europe
Brésil	Amérique du Sud
Chine	Asie
Nigeria	Afrique
Inde	Asie

Le tableau montre un contraste entre continents : le Brésil, en Amérique du Sud, compte 87 % de population urbaine, contre 54 % au Nigeria, en Afrique. La différence atteint 33 points de pourcentage. Ces données comparent la part urbaine, sans renseigner à elles seules sur le niveau d'intégration mondiale de ces pays.

Repérage des continents complété

Pays	Continent
France	Europe
Brésil	Amérique du Sud
Chine	Asie
Nigeria	Afrique
Inde	Asie

✓ RÉPONSE À RETENIR

France : Europe ; Brésil : Amérique du Sud ; Chine et Inde : Asie ; Nigeria : Afrique. Brésil : 87 % ; Nigeria : 54 %.

Urbanisation et mondialisation

Question 2.3. Expliquez pourquoi une forte urbanisation peut contribuer à l'intégration d'un territoire dans la mondialisation. Montrez ensuite, en vous appuyant sur les données, pourquoi le taux d'urbanisation ne suffit pas à mesurer cette intégration. Mentionnez au moins un autre facteur pertinent, par exemple l'accès aux réseaux de transport, aux échanges ou aux services.

Les villes concentrent population, emplois, services, infrastructures et lieux de décision. Elles peuvent donc connecter un territoire aux réseaux de transport et aux échanges mondiaux. Toutefois, un taux élevé ne prouve pas que ces connexions soient nombreuses ou efficaces. Le Brésil affiche 87 % d'urbanisation contre 36 % pour l'Inde, mais ces seules valeurs ne permettent pas de comparer leur intégration à la mondialisation. Il faut aussi étudier l'accès aux transports, l'intensité des échanges et la qualité des services. De plus, les seuils définissant une zone urbaine varient selon les pays.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'urbanisation peut faciliter les connexions mondiales, mais l'intégration dépend aussi des transports, des échanges et des services.

3. La laïcité dans un service public

Le document DT 3 présente des extraits de la Constitution de 1958 et de la loi du 9 décembre 1905, ainsi qu'une situation dans une mairie. Un usager demande à un agent d'accueil de retirer un signe religieux, sans trouble à l'ordre public ni difficulté de fonctionnement du service signalés.

Principes juridiques

Question 3.1. Relevez dans le document DT 3 un principe constitutionnel lié à la laïcité et une liberté garantie par la loi du 9 décembre 1905.

L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 pose le principe d'une République **laïque** et affirme qu'elle respecte toutes les croyances. L'article 1er de la loi du 9 décembre 1905 garantit la **liberté de conscience** ainsi que le libre exercice des cultes. Ce dernier peut être limité dans l'intérêt de l'ordre public.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Principe : République laïque. Libertés : liberté de conscience et libre exercice des cultes, sous réserve de l'ordre public.

Obligations et libertés

Question 3.2. Expliquez si l'obligation de neutralité religieuse s'applique de la même manière à l'agent public et à l'usager du service public.

Non. La laïcité impose des obligations différentes selon le statut de la personne :

- **L'agent public** est soumis à la neutralité religieuse pendant ses fonctions et ne doit pas manifester ses convictions dans le service.
- **L'usager** conserve sa liberté de conscience et peut manifester ses convictions, sous réserve des règles du service public et de l'ordre public.

La neutralité de l'agent garantit l'impartialité du service, tandis que la liberté de l'usager est préservée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'agent doit être neutre dans ses fonctions. L'usager garde sa liberté de conscience, sous réserve des règles du service et de l'ordre public.

Réponse civique argumentée

Question 3.3. Rédigez une réponse argumentée de quelques lignes à la personne qui demande à l'agent de retirer le signe religieux qu'il porte. Rappelez la règle applicable à l'agent et précisez les conditions dans lesquelles l'usager peut exercer sa liberté de conscience dans le service public.

« L'agent qui vous reçoit exerce une fonction publique : il est donc tenu à la neutralité religieuse et ne peut manifester ses convictions dans le cadre de son travail. S'il porte un signe religieux, il doit le retirer. Cette obligation découle de son statut et s'impose indépendamment de votre demande ; l'administration veille à son respect.

Comme usager, vous conservez votre liberté de conscience et pouvez manifester vos convictions, à condition de respecter les règles du service public et l'ordre public. Le document ne signale ici ni trouble à l'ordre public ni difficulté de fonctionnement du service. »

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'agent doit retirer le signe religieux dans l'exercice de ses fonctions. L'usager peut manifester ses convictions dans le respect des règles du service et de l'ordre public.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation ponctuelle de remplacement d'histoire-géographie du bac technologique S2TMD, session 2026, porte le code 26-BTN-S2TM-EP1 et dure 2 h. Le coefficient cumulé est de 6 en contrôle continu, réparti entre première et terminale. Sur 20 points, elle étudie l'appel du 18 juin, l'urbanisation et la mondialisation, puis la laïcité, en évaluant analyse documentaire, repérage et argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'appel du 18 juin 1940 appelle à poursuivre la lutte et marque un jalon de la France libre, mais ne met pas fin à la guerre.
- L'écart entre deux taux exprimés en pourcentage se calcule par soustraction et s'exprime en points de pourcentage.
- Le taux d'urbanisation mesure la part de la population urbaine, mais les seuils définissant une zone urbaine varient selon les pays.
- Les agents publics sont soumis à la neutralité dans leurs fonctions ; les usagers conservent leur liberté de conscience sous réserve des règles du service et de l'ordre public.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour analyser une source historique, distinguez son auteur, sa date, son mode de diffusion, son objectif et les limites de ce qu'elle permet d'établir.
- Dans la chronologie, inscrivez une date précise pour chaque événement et expliquez la succession des étapes.
- Pour comparer des taux, classez les valeurs et exprimez leur différence en points de pourcentage.
- En EMC, distinguez les obligations professionnelles de l'agent des libertés de l'usager et mentionnez les limites prévues.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'écart entre deux taux d'urbanisation ?

Soustrayez la valeur la plus faible de la valeur la plus élevée. Le résultat s'exprime en points de pourcentage, et non en pourcentage : entre 87 % et 36 %, l'écart est de 51 points.

Q : Pourquoi l'appel du 18 juin ne marque-t-il pas la fin de la guerre ?

L'appel est un jalon politique de la France libre qui appelle à poursuivre la lutte. La chronologie se poursuit avec la libération de Paris, puis la capitulation allemande, qui marque la fin de la guerre en Europe.

Q : Comment répartir son temps entre les parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure 2 h et les trois parties totalisent 20 points : 9 en histoire, 7 en géographie et 4 en EMC. Vous pouvez répartir votre temps selon ces poids et garder quelques minutes pour vérifier le document DR 1.

Q : Quelle règle appliquer à la situation du signe religieux dans la mairie ?

L'agent public doit respecter la neutralité religieuse dans l'exercice de ses fonctions. L'usager conserve sa liberté de conscience et peut manifester ses convictions, sous réserve des règles du service public et de l'ordre public.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacs2tmd.fr/assets/annales/bac-s2tmd/Histoire-géographie/2026/Bac S2TMD - Histoire-géographie - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac S2TMD : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.